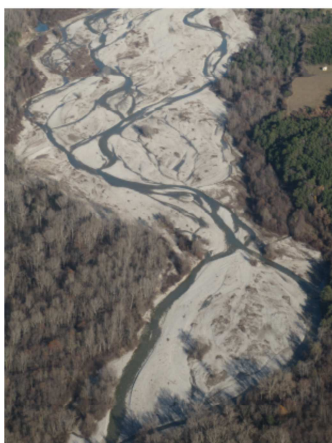




# PIÈCE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

## ANNEXES



### Partenaires financiers



### Partenaires scientifiques





## TABLE DES MATIÈRES

<b>ANNEXE 1 : ACTIONS GEMAPI/HORS GEMAPI PORTÉES PAR LE SMIGIBA.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 2 : IMPACTS DES INONDATIONS PAR COMMUNE.....</b>	<b>11</b>
2.1. POPULATION POTENTIELLEMENT IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS PAR COMMUNE.....	13
2.2. POPULATION SAISONNIÈRE ET TAUX DE VARIATION COMMUNAL.....	15
2.3. ENTREPRISES ET EFFECTIFS IMPACTÉS PAR LES INONDATIONS PAR COMMUNE.....	17
<b>ANNEXE 3 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>19</b>
3.1. HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS.....	21
3.2. LISTE DES OISEAUX OBSERVÉS AU MARAIS DE MANTEYER.....	23
<b>ANNEXE 4 : CARTES.....</b>	<b>27</b>
4.1. CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS (CLC 2012).....	29
4.2. CARTE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE AGRICOLE (2014).....	31
4.3. CARTE DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX.....	33
4.4. CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS.....	35
4.5. CARTE DE LA POPULATION IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS.....	37
4.6. CARTE DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LES INONDATIONS.....	39
<b>ANNEXE 5 : STATUTS ACTUELS DU SMIGIBA (2014).....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 6 : RÉFÉRENCES.....</b>	<b>53</b>



## ANNEXE 1 : ACTIONS GEMAPI/HORS GEMAPI PORTÉES PAR LE SMIGIBA

Extraits du L211-7 du code de l'Environnement

### **GEMAPI**

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

### **Hors GEMAPI**

- (3°) L'approvisionnement en eau ;
- (4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- (6°) La lutte contre la pollution ;
- (7°) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- (9°) Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- (10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- (11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- (12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



Territoire	Compétences	Thématique	Maitre d'ouvrage	GEMAPI						Hors GEMAPI						Remarques/questions	
				Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé	Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé		
Bassin versant Buëch et affluents		Qualité des Eaux – Suivi	Département des Hautes Alpes							6	Volet A2	suivi annuel	- Tous les ans : suivi sur 6 stations - tous les 3 ou 5 ans : 6 stations + 8 stations complémentaires	- 6000 € suivi tous les ans - 16 000 € suivi tous les 3 ou 5 ans	DPF et Privé		
			Département de la Drome							6	Volet A2	suivi annuel					
Commune		Qualité des Eaux – STEP	Commune Aspres sur Buëch							6	A1.6	2016		1 085 338 €			
Commune			Commune de Savournon							6	A1.8	2016-2017-2018		435 357 €			
Bassin versant Buëch et affluents	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Gestion écologique	SMIGIBA	2	B1.1	annuel	Travaux d'entretien du lit, des berges	50 k€/an	DPF et Domaine Privé								
			SMIGIBA	8	B1.4	annuel	Etude et suivi qualité des adoux	14 k€	Domaine privé	6	B1.4	annuel	Etude et suivi qualité des adoux	14 k€	Domaine privé	Les suivis sont ils inclus dans la GEMAPI ? Suivi qualité : gemapi ou hors gemapi	
Commune			SMIGIBA/CEN PACA/ ?	8	B1.6	ponctuel	Travaux de restauration des adoux	à évaluer	Domaine privé	?	B1.4	long terme	Gestion foncière des adoux		Domaine privé	Gestion foncière : gemapi ou hors Gemapi	
			SMIGIBA							6	B1.8	annuel	Lutte contre les espèces invasives		DPF et Privé	Est ce dans article 6 ?	
Bassin versant Buëch et affluents			Commune de Veynes	8	B1.11	long terme	Mise en œuvre du plan de gestion écologique du Marais des Iscles	à évaluer	Domaine privé								
			Propriétaire des seuils / SMIGIBA	8	B1.12	à évaluer	- Diagnostic de franchissabilité piscicole - Travaux de restauration continuité	à évaluer	Domaine privé								
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA							11	B1.13	à partir de 2017	Mise en place d'un observatoire écologique				
			SMIGIBA	1 ?	B2.1	long terme	Réseau de suivi physique (suites plan de gestion des alluvions)	variable si crue	DPF et Domaine Privé							Est ce qu'un réseau de suivi physique rentre dans la gemapi – sinon c'est hors gemapi mais ce n'est pas dans le cadre L211-7 du code de l'environnement	
EPCI	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Protection contre les risques d'inondation	Structure gemapienne	5	B2.2	2018-2021	Diagnostic de digues, étude de système d'endiguement, EDD	à évaluer	DPF								
Commune jusqu'à 2018 / EPCI à partir 2018			Structure gemapienne	1	B2.5a / B2.9	À partir de 2018 ?	Etude et Travaux de restauration physique – secteur Aspremont	à évaluer	DPF								
Commune jusqu'à 2018 / EPCI à partir 2018			Structure gemapienne	1	B2.5a / B2.9	À partir de 2018 ?	Etude et Travaux de restauration physique – secteur La Faurie	à évaluer	DPF								
Concession EDF			EDF	2	B2.5b	À partir de 2018 ?	Curage retenue St Sauveur	à évaluer	Domaine concédé								
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA	2	B2.6	annuel	Travaux de traitement des iscles	à évaluer	DPF et Domaine Privé								
Concession EDF			EDF	2	B2.7	À partir de 2018 ?	Curage PAG	800 k€/an	DPF/Domaine concédé								

Territoire	Compétences	Thématique	Maitre d'ouvrage	GEMAPI						Hors GEMAPI						Remarques/questions	
				Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé	Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé		
Commune jusqu'à 2018 / EPCI à partir 2018	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Protection contre les risques d'inondation	Structure gemapienne	1	B2.10	À partir de 2018 ?	Etude d'aménagement de l'endiguement – secteur Veynes	60 000 €	DPF							Etude d'aménagement d'un sous bassin versant ou d'une commune : article 1 ?	
Commune			Commune Veynes	5 et 8	B2.11	2017	Travaux de protection et restauration écologique de Glaisette dans la traversée de Veynes	142 500 €	Privé								
Commune jusqu'à 2018 / EPCI à partir 2018			Commune jusqu'à fin 2017 /Structure gemapienne	1	B2.13	2017	Etude d'aménagement de l'endiguement – secteur Aspremont	185 000 €	Privé								
EPCI			Structure gemapienne	5 et 8	B2.18	À partir de 2018	Travaux de confortement radier du pont Corréardes et franchissabilité	à évaluer	Privé								Travaux pont : article 5 ?
Commune jusqu'à 2018 / EPCI à partir 2018			Commune jusqu'à fin 2017 /Structure gemapienne	1	B2.19	À partir de 2018 ?	Etude d'aménagement de l'endiguement – secteur Laragne	60 000 €	DPF								
Commune/EPCI			SIVU Chabestan-la Batie	5	B2.26	à évaluer	Travaux de protection canalisation AEP	à évaluer	DPF								
Bassin versant Buëch et affluents			Transalpes	5	B2.28	permanent	Travaux de protection du pipeline	à évaluer	DPF et Domaine Privé								
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA								B2.29	2016-2017-2018	Analyse juridique révision des statuts SMIGIBA avec la GEMAPI et la réforme des coll. Territoriales	25 000 €			
Bassin versant Méouge			SMIGIBA	1	B2.31	2016-2017	Etude du plan de gestion des alluvions de la Méouge	25 000 €	Privé								
Bassin versant Buëch et affluents	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Gestion de la ressource en Eau	SMIGIBA							11	B3.2	permanent	Réseau de suivi du débit	5000 €/an + traitement des données	DPF / domaine privé		
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA/ partenaires institutionnels								7	B3.6	permanent	Plan de gestion de la ressource en eau	à évaluer	DPF / domaine privé	
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA									7	B3.8	2016-2017	Diagnostic hydrogéologique	40 000 €	DPF / domaine privé
Bassin versant Buëch et affluents	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Animation et coordination	SMIGIBA								12	C1.1 à C1.3	permanent	Postes de direction, ingénieur gestion physique, Technicien de rivière, secrétariat et comptabilité	195 000 €/an		
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA									12			Postes élaboration et mise en œuvre PAPI	54 000 €/an	
Bassin versant Buëch et affluents	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Communication	SMIGIBA									C2.2	annuel	Bulletin annuel et site internet	9 000 €/an		
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA										C2.5	annuel	Programme de sensibilisation des scolaires	6 000 €/an	



Territoire	Compétences	Thématique	Maitre d'ouvrage	GEMAPI						Hors GEMAPI						Remarques/questions		
				Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé	Article L211-7 Code Env	action contrat de rivière	Période concernée	Détail	Estimatif financier	DPF / domaine privé			
Bassin versant Buëch et affluents	Grand cycle de l'eau et Prévention des inondations	Communication	SMIGIBA								C2.8	2016- ?	Film, plaquettes d'information, stand, guide patrimoine naturel	46 500 €				
Bassin versant Buëch et affluents			SMIGIBA									C3.1	2017	Evaluation finale du contrat de rivière et perspectives post contrat	30 000 €			
Bassin versant Buëch et affluents	Protection contre les inondations	Protection contre les inondations	SMIGIBA									2016-2017	Elaboration PAPI d'intention					
													2017-2019	Mise en œuvre PAPI d'intention				
														2019-2020	Elaboration PAPI complet			
														2021-2026	Mise en œuvre PAPI complet			
Bassin versant Durance			SMAVD									2016- ?	Implication dans la SLGRI et mise en œuvre de la SLGRI					
Bassin versant Durance	Protection contre les inondations	Multi	EPTB									2016- ?	Implication dans l'EPTB durance					
Bassin versant Buëch et affluents	Police générale du maire	Protection contre les inondations	Commune / EPCI / SMIGIBA ?										Planification et organisation de la gestion de crise, information préventive			Implication du SMIGIBA dans la rédaction des DICRIM, PCS, systèmes d'alerte... Mémoire du risque : qui se charge de faire les levés des plus hautes eaux, qui remplit outil IRSTEA ?		
Bassin versant Buëch et affluents	Politique du logement et du cadre de vie, aménagement du territoire	Protection contre les inondations	Commune / EPCI / SMIGIBA ?										Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation → programme de réduction de la vulnérabilité : à faire et mettre en œuvre					
Bassin versant Buëch et affluents	Politique du logement et du cadre de vie, aménagement du territoire	Protection contre les inondations	Commune / EPCI / SMIGIBA ?										Adaptation du développement urbain au risque d'inondation → prise en compte du risque inondation dans les projets urbains (SCOT, PLU, PPR)					
EPCI	Politique du Petit cycle de l'eau		EPCI									à partir de 2020	Alimentation en eau potable					
EPCI	Politique du Petit cycle de l'eau		EPCI									à partir de 2020	Assainissement des eaux usées					



## **ANNEXE 2 : IMPACTS DES INONDATIONS PAR COMMUNE**

### **2.1. POPULATION POTENTIELLEMENT IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS PAR COMMUNE**

### **2.2. POPULATION SAISONNIÈRE ET TAUX DE VARIATION COMMUNAL**

### **2.3. ENTREPRISES ET EFFECTIFS IMPACTÉS PAR LES INONDATIONS PAR COMMUNE**



Commune	Surface habitable	Population communale			Population dans les AZI				Population en zone inondable PPR			Population en zone torrentielle des PPR			
		Données carroyées à la parcelle	Données carroyées à la parcelle corrigées	INSEE 2010	Lit mineur	Lit moyen	Lit majeur	Lit majeur exceptionnel	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque résiduel
Mison				1 005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sisteron				7 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Val Buëch-Méouge	79 836	1 230	1 288	1 288	0	7	25	33	0	18	25	0	61	68	68
Aspremont	20 654	296	320	320	0	16	36	36	10	27	52	0	27	37	37
Aspres-sur-Buëch	51 479	808	819	819	0	10	117	117	107	111	116	0	109	120	120
Barret-sur-Méouge	14 864	192	227	227	1	1	4	4	0	2	4	0	3	4	4
La Bâtie-Montsaléon	15 583	223	210	210	0	0	20	20	0	5	8	0	25	29	29
La Beaume	14 418	136	164	164	0	0	56	56	0	0	0	0	0	1	1
Le Bersac	9 290	130	152	152	0	0	7	7	0	3	3	0	5	7	7
Chabestan	10 031	151	153	153	0	0	34	37	0	0	2	0	36	36	36
Chanousse	2 944	42	58	58	0	0	11	11	0	11	11	0	9	9	9
Châteauneuf-d'Oze	2 646	23	27	27	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Éourres	5 751	99	151	151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Épine	15 062	188	182	182	0	0	5	5	0	5	5	0	4	4	4
Étoile-Saint-Cyrice	1 987	32	34	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Faurie	21 746	301	316	316	0	76	177	177	13	58	132	0	42	119	119
Furmeyer	9 575	161	142	142	0	0	92	92	0	13	91	0	99	107	107
La Haute-Beaume	724	5	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laragne-Montéglin	171 692	3 337	3 756	3 756	3	19	369	369	18	200	273	0	0	0	0
Lazer	18 453	328	329	329	0	9	74	74	0	0	0	0	25	27	27
Manteyer	20 922	405	421	421	0	0	103	103	0	0	0	0	0	0	0
Méreuil	5 574	68	89	89	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5
Montbrand	6 296	69	61	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montclus	3 337	49	55	55	0	0	2	2	0	2	2	0	8	8	8
Montjay	10 142	94	104	104	0	0	16	16	0	16	16	0	19	20	20
Montmaur	32 099	536	519	519	3	103	153	163	93	104	104	61	79	79	79
Montrond	3 610	56	54	54	0	0	11	11	0	2	2	0	7	7	7
Nossage-et-Bénévent	470	12	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Orpierre	27 270	295	328	328	0	0	32	32	0	0	0	0	41	44	44
Oze	7 336	85	94	94	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3	3
La Pierre	6 502	86	97	97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rabou	4 450	74	79	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Roche-des-Arnauds	71 717	1 392	1 398	1 398	0	5	572	572	51	82	404	258	320	444	557
Saint-Auban-d'Oze	4 264	71	71	71	0	0	27	27	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Colombe	4 554	50	59	59	0	0	6	6	0	6	6	0	21	25	25
Dévoluy	0	0	0	558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde Colombe	33 524	530	552	604	0	9	91	138	0	0	4	0	0	4	4
Saint-Julien-en-Beauchêne	11 273	105	128	128	0	0	25	25	3	22	22	0	20	22	22
Saint-Pierre-d'Argençon	12 659	153	0	316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-Avez	3 302	28	24	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Saix	8 161	107	98	98	0	1	3	3	0	0	1	0	2	2	2
Saléon	5 484	72	92	92	0	0	4	4	0	4	4	0	7	7	7
Salérans	6 212	48	85	85	0	0	8	8	0	8	8	0	4	5	5
Savournon	14 572	240	241	241	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0	0
Serres	78 914	1 193	1 283	1 283	9	40	381	381	108	245	304	0	0	0	0
Sigottier	5 237	77	79	79	0	1	11	11	0	10	11	0	1	13	13
Sorbiers	432	8	19	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trescléoux	19 967	291	311	311	5	6	38	38	0	31	38	0	10	13	13
Upaix	4 006	78	182	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veynes	172 187	3 149	3 186	3 186	4	17	1 314	1 314	66	266	470	553	762	823	823
Ballons				81	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Barret-de-Lioure				75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eygalayes				69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Izon-la-Bruisse				8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laborel				105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lachau				215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lus-la-Croix-Haute				517	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mévouillon				214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Séderon				290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vers-sur-Méouge				41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villebois-les-Pins				19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villefranche-le-Château				22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 208</b>	<b>17 104</b>	<b>18 059</b>	<b>29 359</b>	<b>27</b>	<b>323</b>	<b>3 834</b>	<b>3 901</b>	<b>469</b>	<b>1 379</b>	<b>2 254</b>	<b>872</b>	<b>1 777</b>	<b>2 119</b>	<b>2 232</b>



Communes	Population recensée	Nombre de chambres dans les hôtels	Nombre d'emplacements offerts à la clientèle de passage en campings	Nombre de résidences secondaires	Nombre de logements occasionnels	Nombre de lits en village de vacances et maisons familiales	Nombre de lits en auberges de jeunesse et centres sportifs	Nombre de lits en résidences hôtelières ou résidences de tourisme	Nombre de places dans hébergement collectif	Surplus de population saisonnière touristique	Taux de variation saisonnière théorique
Mison	1 064	0	0	114	30	0	0	0	0	602	57%
Sisteron	7 312	200	145	173	45	0	0	0	0	1 745	24%
Val Buëch Méouge	1 322	0	45	191	6	0	0	0	0	1 098	83%
Aspremont	326	13	0	112	1	0	0	0	0	585	179%
Aspres-sur-Buëch	827	20	126	120	5	0	0	0	0	1 024	124%
Barret-sur-Méouge	230	6	108	74	1	0	0	0	0	705	307%
La Bâtie-Montsaléon	222	0	0	61	0	0	0	0	0	303	137%
La Beaume	157	0	0	97	0	0	0	0	0	487	310%
Le Bersac	151	0	0	28	0	0	0	0	0	142	94%
Chabestan	147	0	0	19	2	0	0	0	0	95	65%
Chanousse	54	0	0	24	0	0	0	0	0	119	221%
Châteauneuf-d'Oze	25	0	0	20	0	0	0	0	0	100	400%
Éourres	126	0	0	31	0	0	0	0	0	157	124%
L'Épine	187	0	0	97	0	0	0	0	0	486	260%
Étoile-Saint-Cyrice	31	0	0	16	1	0	0	0	0	81	261%
La Faurie	301	0	54	119	0	0	0	0	0	755	251%
Furmeyer	141	0	0	35	1	0	0	0	0	176	125%
La Haute-Beaume	10	0	0	4	0	0	0	0	0	20	200%
Laragne-Montéglin	3 491	15	78	132	17	0	0	0	0	941	27%
Lazer	348	0	0	13	1	0	0	0	0	66	19%
Manteyer	420	34	0	110	1	0	0	0	0	619	147%
Méruil	86	0	0	17	5	0	0	0	0	89	104%
Montbrand	67	0	0	36	0	0	0	0	0	182	272%
Montclus	58	0	0	25	0	0	0	0	0	124	214%
Montjay	104	0	0	75	2	0	0	0	0	377	363%
Montmaur	522	0	55	78	5	0	0	0	0	562	108%
Montrond	63	0	0	5	0	0	0	0	0	25	40%
Nossage-et-Bénévent	12	0	0	7	0	0	0	0	0	35	292%
Orpierre	318	0	143	180	1	0	32	0	32	1 361	428%
Oze	103	0	0	33	0	0	0	0	0	165	160%
La Pierre	88	0	0	45	0	0	0	0	0	225	256%
Rabou	78	0	0	33	0	0	0	0	0	166	213%
La Roche-des-Arnauds	1 466	0	126	177	3	0	0	0	0	1 268	87%
Saint-Auban-d'Oze	76	0	0	24	0	0	0	0	0	122	160%
Sainte-Colombe	63	21	46	29	0	0	0	0	0	325	516%
Le Dévoluy											
Garde Colombe	545	0	30	110	2	168	0	0	168	811	149%
Saint-Julien-en-Bauchène	125	5	0	82	1	0	0	0	0	423	338%
Saint-Pierre-d'Argençon	157	0	0	66	2	0	0	0	0	330	210%
Saint-Pierre-Avez	31	0	0	19	0	0	0	0	0	95	306%
Le Saix	103	0	0	67	0	0	0	0	0	333	323%
Saléon	92	0	0	20	2	0	0	0	0	101	110%
Salérans	96	0	0	22	0	0	0	0	0	110	115%
Savournon	241	0	0	51	13	0	0	0	0	267	111%
Serres	1 229	14	151	307	2	0	0	0	0	2 017	164%
Sigottier	84	0	0	35	0	0	0	0	0	175	209%
Sorbiers	41	0	0	18	0	0	0	0	0	88	215%
Trescléoux	310	0	0	80	0	0	0	0	0	402	130%
Upaix	439	0	0	63	5	0	0	0	0	319	73%
Veynes	3 150	0	325	277	6	0	0	0	0	2 366	75%
Ballons	80	0	35	43	0	0	0	0	0	322	403%
Barret-de-Lioure	82	0	0	45	1	0	0	0	0	226	276%
Eygalayes	61	0	0	50	0	0	0	0	0	250	410%
Izon-la-Bruisse	9	0	0	2	0	0	0	0	0	10	111%
Laborel	110	0	0	37	0	0	0	0	0	185	168%
Lachau	211	0	0	103	0	0	0	0	0	517	245%
Lus-la-Croix-Haute	530	12	180	463	1	120	0	0	120	3 002	566%
Mévouillon	232	0	0	83	2	0	0	0	0	417	180%
Séderon	282	0	30	126	9	0	0	0	0	729	259%
Vers-sur-Méouge	46	0	0	12	0	0	0	0	0	60	130%
Villebois-les-Pins	24	0	0	14	0	0	0	0	0	70	292%
Villefranche-le-Château	24	0	0	9	0	0	0	0	0	45	188%
<b>TOTAL</b>	30 197	340	1 752	4 862	182	456	32	0	488	30 914	102%





Entreprises et effectifs impactés par les inondations

Communes	Nombre entreprises par commune	Effectifs dans les AZI				Entreprises avec effectifs n.d. dans les AZI			Effectifs en zone inondable PPR			Entreprises avec effectifs n.d. en zone inondable PPR			Effectifs en zone torrentielle des PPR				Entreprises avec effectifs n.d. en zone torrentielle des PPR			
		Lit mineur	Lit moyen	Lit majeur	Lit majeur exceptionnel	Lit mineur	Lit moyen	Lit majeur	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque résiduel	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque résiduel
Mison	127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sisteron	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Val Buëch Méouge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aspremont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aspres-sur-Buëch	173	0	0	0	0	2	6	6	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	4	6	6
Barret-sur-Méouge	29	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	4	8	8
La Bâtie-Montsaléon	70	0	0	3	3	0	2	2	0	3	3	0	2	2	0	3	3	3	0	2	3	3
La Beaume	37	0	0	1	1	0	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Bersac	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Chabestan	32	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14	14
Chanousse	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1
Châteauneuf-d'Oze	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éourres	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Épine	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étoile-Saint-Cyrice	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Faurie	58	0	0	0	0	8	16	16	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	3	12	12
Furmeyer	22	0	0	0	0	0	15	15	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	14	14	14
La Haute-Beaume	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laragne-Montéglin	565	0	0	21	21	4	72	72	0	0	0	40	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lazer	48	0	0	1	1	0	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	4
Manteyer	64	0	0	3	3	0	22	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Méreuil	21	0	0	0	0	0	12	12	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1
Montbrand	14	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montclus	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montjay	20	0	0	0	0	0	9	9	0	0	0	9	9	0	0	0	0	0	0	8	9	9
Montmaur	91	0	12	12	12	23	43	43	0	12	12	0	18	18	0	0	0	0	12	12	12	12
Montrond	8	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	5	5
Nossage-et-Bénévent	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Orpierre	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Oze	17	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2
La Pierre	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rabou	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Roche-des-Arnauds	229	1	1	1	10	0	85	85	0	1	1	12	62	1	1	2	5	60	71	110	123	123
Saint-Auban-d'Oze	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Colombe	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Dévoluy	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde Colombe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Julien-en-Beauchêne	35	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	24	24
Saint-Pierre-d'Argençon	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-Avez	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Saix	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saléon	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Salérans	11	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Savournon	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Serres	336	0	0	48	54	30	100	100	41	47	47	0	11	41	0	0	0	0	0	0	0	0
Sigottier	27	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorbiers	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trescléoux	69	0	0	0	2	0	6	6	0	0	0	0	6	8	0	0	0	0	0	0	27	27
Upaix	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Veynes	571	0	4	49	49	12	202	202	0	0	5	5	39	80	39	41	41	41	63	112	122	122
Ballons	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Barret-de-Lioure	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eygalayes	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Izon-la-Bruisse	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laborel	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lachau	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lus-la-Croix-Haute	159	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mévouillon	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Séderon	101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vers-sur-Méouge	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villebois-les-Pins	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villefranche-le-Château	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3630</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>141</b>	<b>158</b>	<b>79</b>	<b>642</b>	<b>642</b>	<b>41</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>158</b>	<b>309</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>135</b>	<b>253</b>	<b>379</b>	<b>392</b>



## **ANNEXE 3 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

### **3.1. HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS**

### **3.2. LISTE DES OISEAUX OBSERVÉS AU MARAIS DE MANTEYER**



Grands types de milieux	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code EUR28
Rivière et milieux associés	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> ou/et du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130
	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220
	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p.</i>	3270
	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidon</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
	Sources pétrifiantes avec formation de travertin ( <i>Cratoneurion</i> ) *	7220*
	Formations pionnières alpines à <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	7240
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91EO
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	
Marais, prairie humide, plan d'eau et mare	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinion-Holoschoenion</i>	6420
	Tourbières basses alcalines	7230
Prairies et pelouses	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	6210
	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
Haies et lisières forestières	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430

	Espèces d'intérêt communautaire		Code EUR28
	Nom Français	Nom scientifique	
Flore	Serratule à feuille de chanvre d'eau	<i>Klasea lycopifolia</i> *	6282
Insectes	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	1059
	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	1074
	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> *	1078*
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> *	1087*
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
	Damier de la Succise	<i>Euphydrya aurinia ssp provincialis</i>	1065
Poissons et Crustacés	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	1126
	Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>	1131
	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
	Apron du Rhône	<i>Zingel asper</i>	1158
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163
	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193
Mammifères	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321









FAMILLE	Statuts de protection						Statuts de conservation Listes rouges							Espèces (triées par ordre alphabétique des noms français)		Statut local										
	Directive Oiseaux			Conventions internationales			France		Europe		France					Dernière année (en couleur, 2001-2007)			Statut biologique		Périodes de présence dans la zone d'étude (zones 1 + 2 + 3)					
	DO - Annexe 1	DO - Annexe 2	DO - Annexe 3	Convention de Bern	Convention de Bonn	CITES - Règlement UE	Protection nationale	Espèce chassable	Vulnérabilité Pan-Eur.	Vulnérabilité EU25	Nicheur : vulnérabilité	Nicheur : CMAP	Hivernant : vulnérabilité	Hivernant : CMAP	Vulnérabilité PACA	Noms français - en gras, DO-annexe 1	Nom scientifique	Zone 1 - Immédiate	Zone 2 - Rapprochée	Zone 3 - Elargie	Zone 1 - Immédiate	Zone 2 - Rapprochée	Migration pré-nuptiale	Reproduction	Migration post-nuptiale	Hivernage (x* : sauf gel ou neige)
Fringillidés				3			1		S	S	SX	6	NE		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x	x	
Fringillidés				3			1		S	S			NE	6	Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	2007	2006	2007	2	2	x		x	x	
Motacillidés				2			1		S	D	SX	6			Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Motacillidés				2			1		S	D	SX	6	NE		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2007		2006	2		x		x	x*	
Motacillidés				2			1		S	S	SX	6	NE		Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	2007	2006	2006	2	2	x		x	x*	
Sylviidés				2			1		S	D	SX	6			Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Sylviidés				2	2		1		S	D	SX	6			Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2006	2005	2007	2	2	x		x		
Sylviidés				2	2		1		S	D	SX	6			Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2003			2		x		x		
Sylviidés				2	2		1		S	S	SX	6	NE		Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Rallidés		22		3			2		S	S	AP	5	NE	AS	Rôle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	2007		2007	1		x	x	x	x*	
Rémizidés				2			1		S	S	V	4	NE	E	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	2000			2		x		x		
Sylviidés				2			1		S	S	SS	6	NE		Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	2006	2002	2003	2	1	x	x	x	x	
Sylviidés				2			1		S	S	SX	6	NE		Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2007	2007	2006	2	1	x	x	x	x	
Coraciidés	1			2	2		1		D	V	R	4		AS	<b>Rollier d'Europe</b>	<i>Coracias garrulus</i>	2007			2		x				
Turdidés				2			1		S	S	SX	6			Roussin philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Turdidés				2			1		S	S	SS	6	NE		Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x	x	
Turdidés				2			1		V	DP	AP	4		D	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2006	2007	2007	2	1	x	x	x		
Turdidés				2			1		S	S	SS	6	NE		Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2006	2007	2007	2	1	x	x	x		
Sylviidés				2	2		1		S	S	SX	6			Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2007	1987	2007	1	2	x	x	x		
Sylviidés				2	2		1		S	D	D	4		D	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	1993		2007	2		x	x	x		
Sylviidés				2	2		1		S	S	SS	6		AS	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	2007		2007	1		x	x	x		
Anatidés		21		3	2	A	2		V	V	E	2		E	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	2006		2007	2		x		x		
Anatidés		21	32	3	2	C	2		S	S	R	5	AS	5 AS	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2006		2007	2		x		x	x*	
Fringillidés				2			1		S	S	SX	6	NE		Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Sittidés				2			1		S	S	SX	6	NE		Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x	x	
Fringillidés				2			1		S	S	SS	6	NE	AS	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	2002		2006	2		x		x	x	
Turdidés				2			1		S	D	D	4		D	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Turdidés				2			1		D	S	AP	5	NE		Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Fringillidés				2			1		S	S	R	5	NE	AS	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2007		2007	2		x		x	x	
Picidés				2			1		D	D	D	4	NE	D	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x		
Charadriidés				2	2		1		S	D	?	?	SS	6	Tourneperle à collier	<i>Arenaria interpres</i>			2003			x		x		
Columbidés		22		3		A	2		D	V	D	5		AS	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2007	2007	2007	2	1	x	x	x		
Columbidés		22		3			2		S	S	SS	6	NE		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2006	2007	2007	2	1	x	x	x	x	
Turdidés				2			1		S	D	AP	4		AS	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2005		2001	2		x		x		
Troglodytidés				2			1		S	S	SS	6	NE		Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x	x	
Charadriidés		22		3	2		2		S	V	D	4	D	5 AS	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2006		2007	2		x		x		
Accipitridés	1			2	2	A	1		R	S	R	3	NE	AS	<b>Vautour fauve</b>	<i>Gyps fulvus</i>		2007			3		x	x	x	
Accipitridés	1			2	2	A	1		E	E	V	1		E	<b>Vautour percnoptère</b>	<i>Neophron percnopterus</i>			1996			x		x		
Fringillidés				2			1		S	S	AS	5	NE	AS	Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	2007	2007	2005	2	2	x		x	x	
Fringillidés				2			1		S	S	SX	6	NE		Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2007	2007	2007	1	1	x	x	x	x	



## **ANNEXE 4 : CARTES**

### **4.1. CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS (CLC 2012)**

### **4.2. CARTE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE AGRICOLE (2014)**

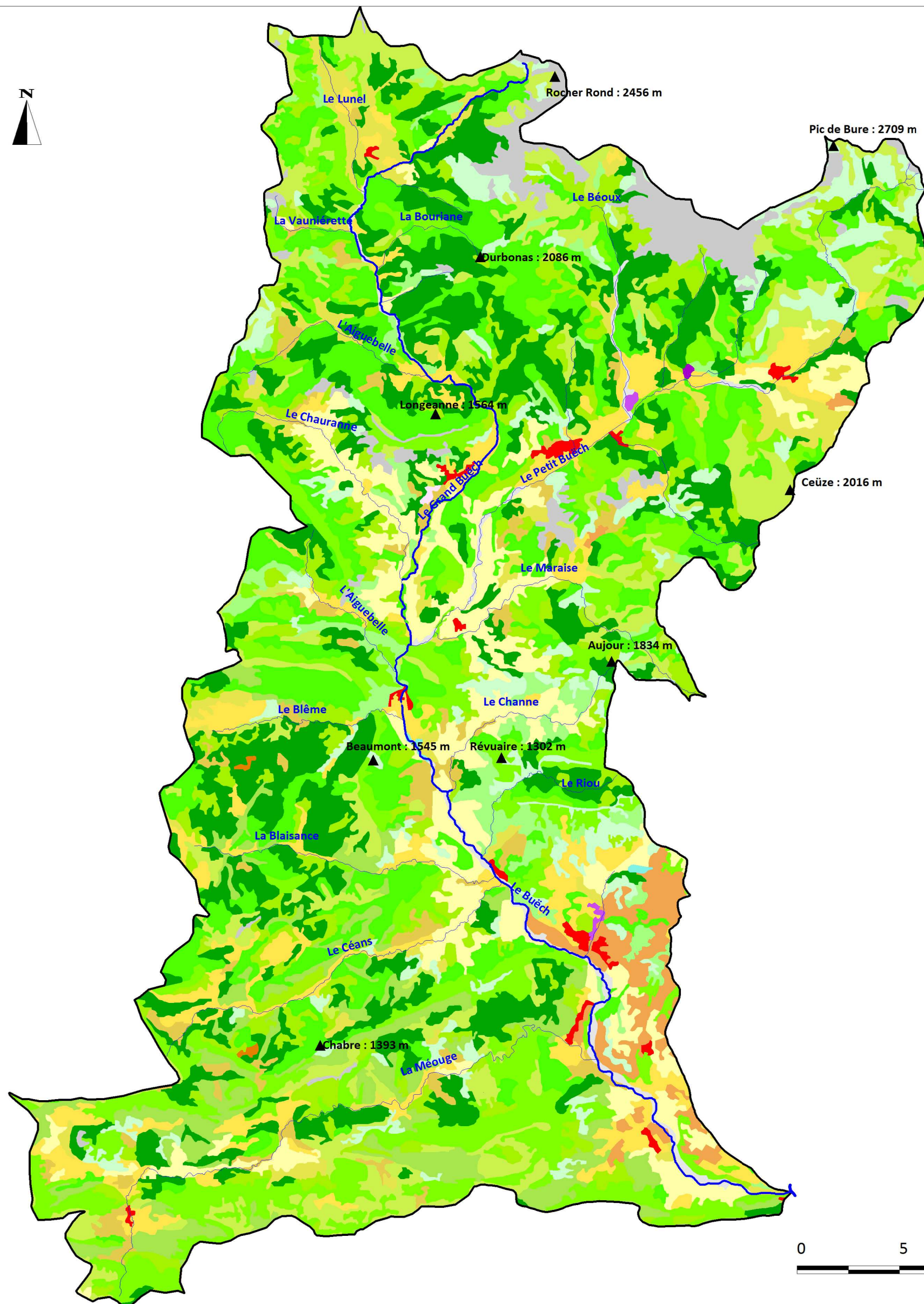
### **4.3. CARTE DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX**

### **4.4. CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS**

### **4.5. CARTE DE LA POPULATION IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS**

### **4.6. CARTE DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LES INONDATIONS**





Tissu urbain discontinu	Vignobles	Forêts de feuillus	Forêt et végétation arbustive en mutation
Zones industrielles/commerciales et installations publiques	Vergers et petits fruits	Forêts de conifères	Plages, dunes et sable
Extraction de matériaux	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Forêts mélangées	Roches nues
Equipements sportifs et de loisirs	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Pelouses et pâturages naturels	Végétation clairsemée
Terres arables hors périmètres d'irrigation	Surfaces agricoles interrompues par espaces naturels importants	Landes et broussailles	Plans d'eau
		Végétation sclérophylle	

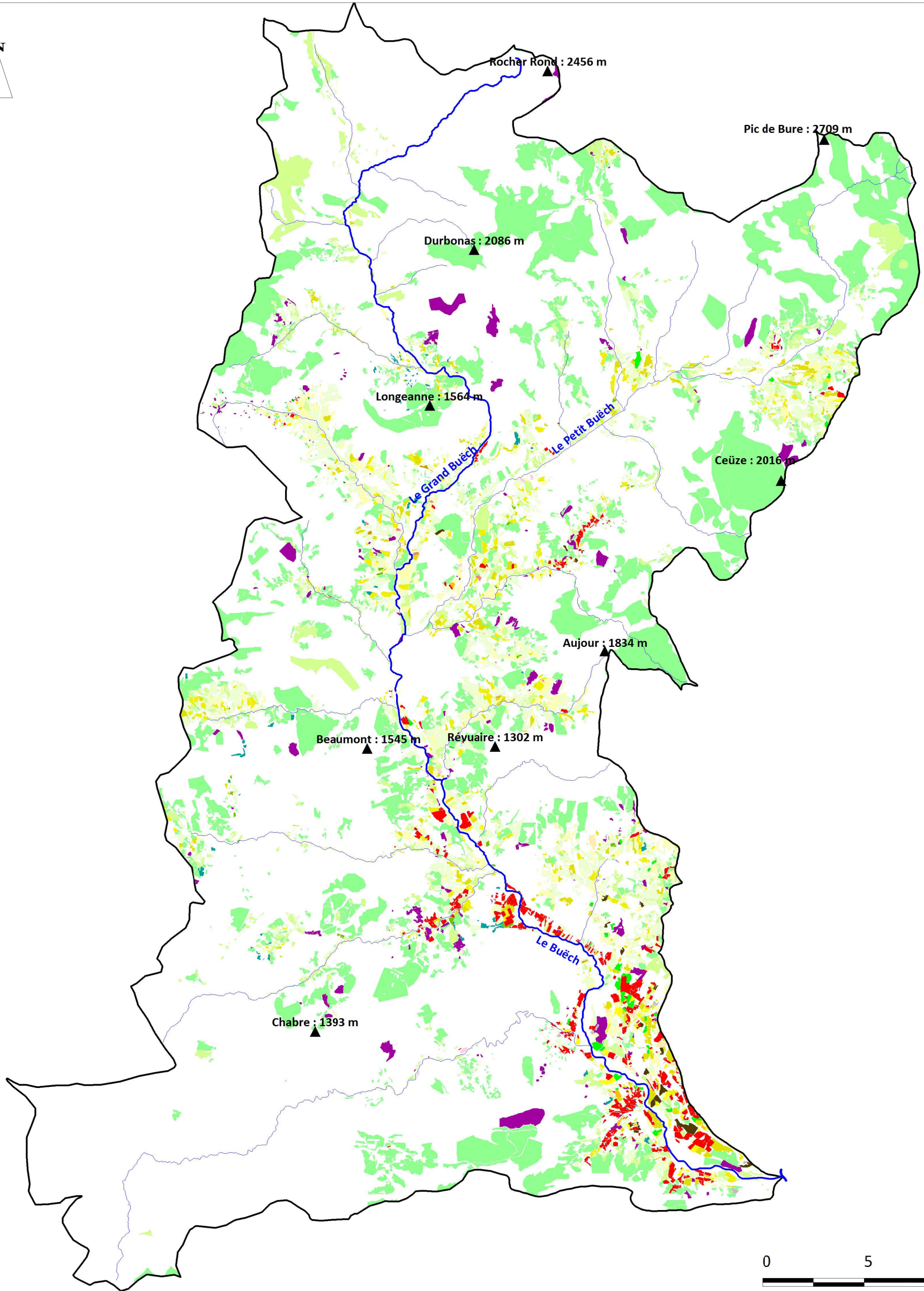
# Occupation du sol

SMIGIBA - Mars 2016 - Données Corine Land Cover 2012

# Diagnostic de territoire PAPI Buëch







**Cultures issues du RPG 2014**

- |                               |                        |                      |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|
| ARBORICULTURE                 | ESTIVES LANDES         | PRAIRIES PERMANENTES |
| AUTRES CEREALES               | FOURRAGE               | PRAIRIES TEMPORAIRES |
| AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES | FRUITS A COQUE         | PROTEAGINEUX         |
| AUTRES GELS                   | LEGUMES-FLEURS         | SEMENCES             |
| AUTRES OLEAGINEUX             | LEGUMINEUSES A GRAINS  | TOURNESOL            |
| BLE TENDRE                    | MAIS GRAIN ET ENSILAGE | VERGERS              |
| COLZA                         | OLIVIERS               | VIGNES               |
| DIVERS                        | ORGE                   |                      |

RPG : Registre Parcellaire Graphique

**RPG Agricole 2014**

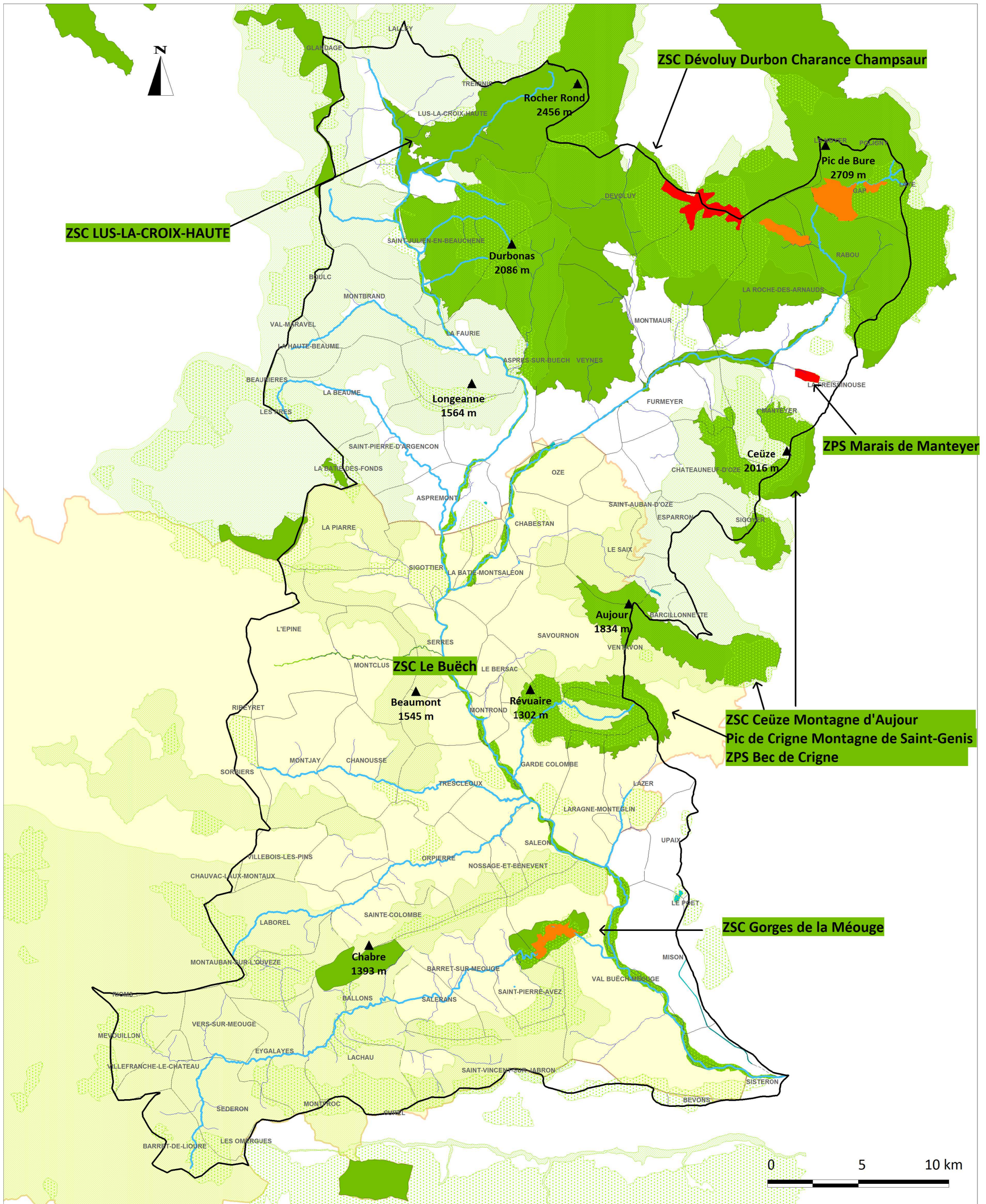
SMIGIBA - Avril 2016 - DDT05

Diagnostic de territoire  
PAPI Buëch









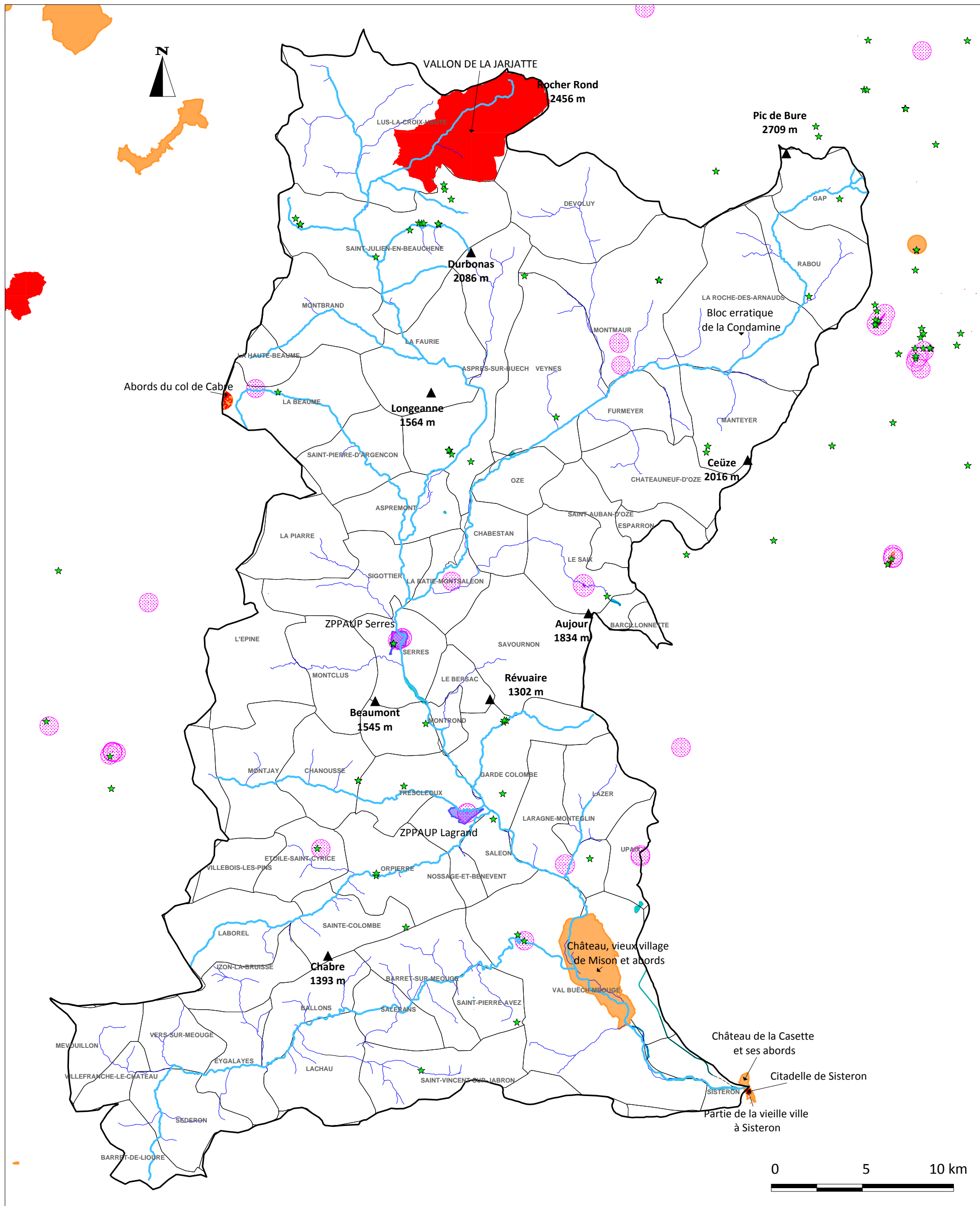
**Légende**

- |  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| Sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)<br>SMIGIBA : animation de 6 sites | Parc Naturel Régional des<br>Baronnies Provençales        | Limites du bassin versant       |
| ZNIEFF de type I   | Réserves biologiques Domaniales<br>(Dirigée et Intégrale) | Réseau hydrographique principal |
| ZNIEFF de type II  | Arrêté Préfectoral de Protection de<br>Biotopes (APPB)    | Points culminants               |

**Zonages environnementaux**

**Diagnostic de territoire  
PAPI Buëch**





— Limites du bassin versant

— Réseau hydrographique principal

▲ Points culminants

★ Arbres remarquables

■ Monuments historiques

■ Monuments historiques - zones tampons

■ Sites classés

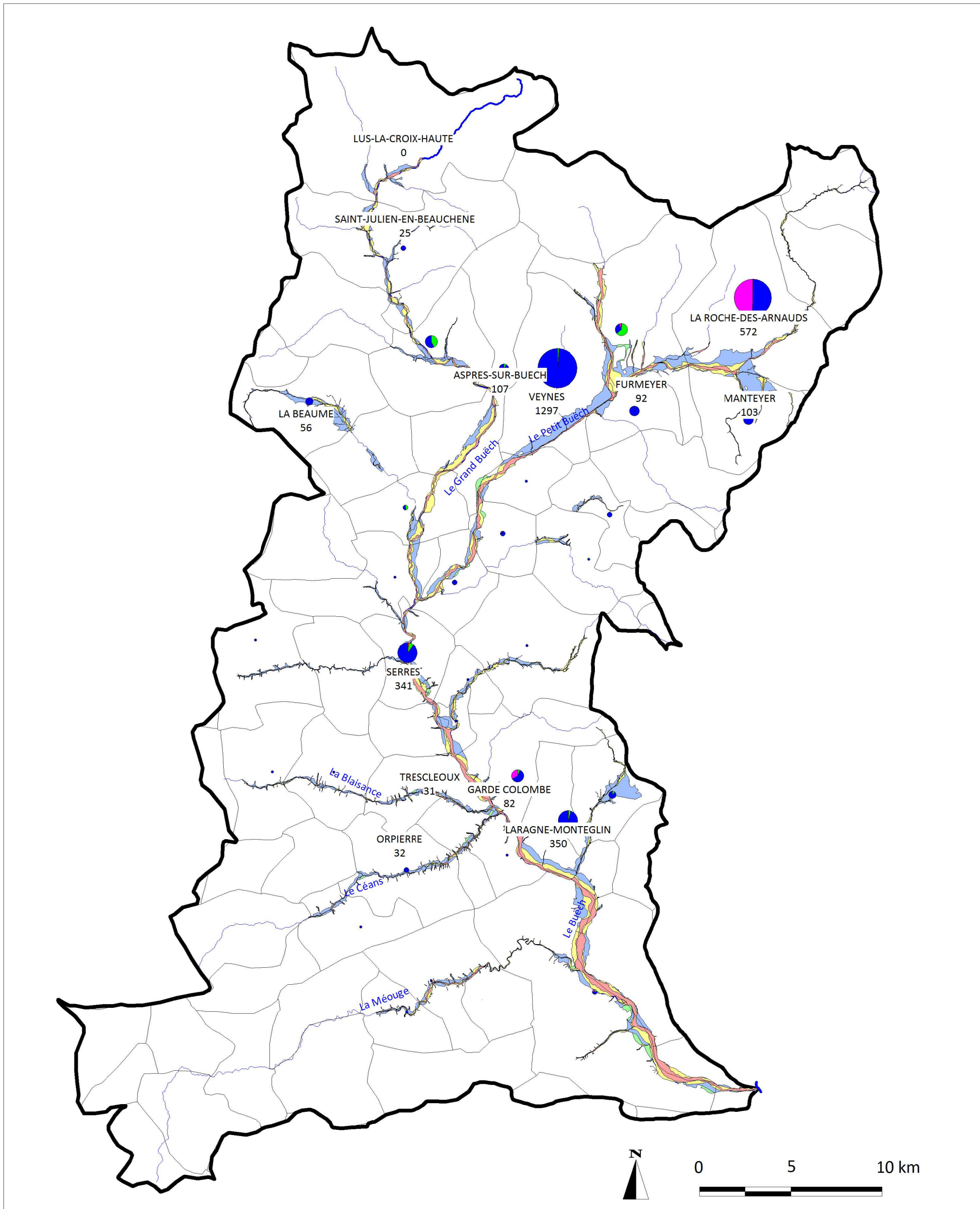
■ Sites inscrits

■ ZPPAUP

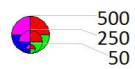
# Enjeux paysagers

# Diagnostic de territoire PAPI Buëch





Nombre d'habitants touchés suivant la localisation des habitations



Lit mineur  
 Lit moyen  
 Lit majeur

Atlas des zones inondables

Lit mineur  
 Lit moyen  
 Lit majeur  
 Lit majeur exceptionnel

Limite communale

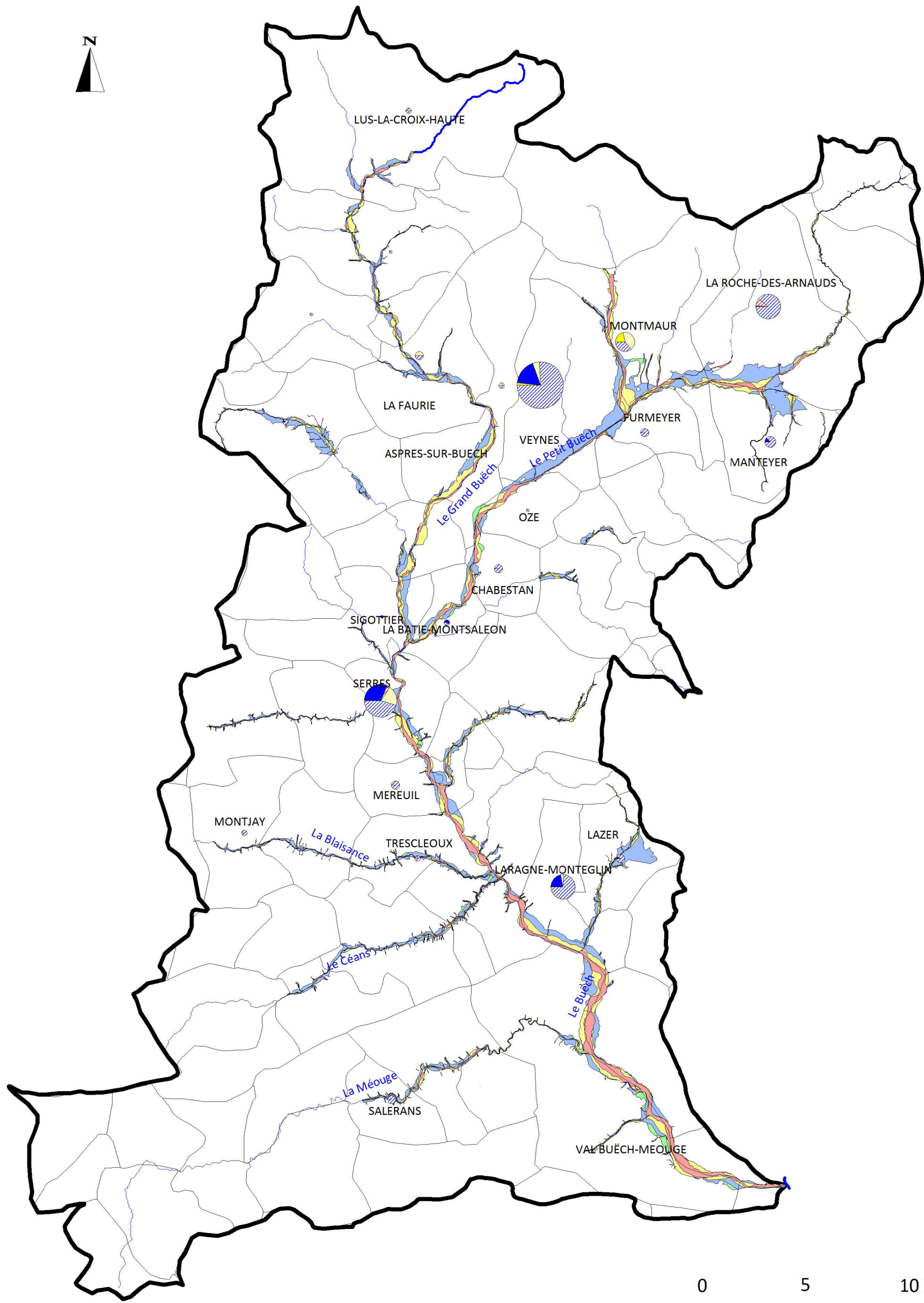
## Population impactée par les inondations

SMIGIBA - septembre 2016 - Source: INSEE, MAJIC III

## Diagnostic de territoire PAPI Buëch







Effectifs par commune



■ Lit mineur  
■ Lit moyen  
■ Lit majeur

Atlas des zones inondables

■ Lit mineur  
■ Lit moyen  
■ Lit majeur  
■ Lit majeur exceptionnel

□ Limite communale

## Entreprises impactées par les inondations

SMIGIBA - septembre 2016 - Source: CCI, RCS 2015

## Diagnostic de territoire PAPI Buëch







## **ANNEXE 5 : STATUTS ACTUELS DU SMIGIBA (2014)**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales  
Bureau des élections et des  
collectivités locales

Gap, le **18 DEC. 2014**

**Arrêté n° 2014352-0006**

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire  
du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA)**

**Le préfet  
des Hautes-Alpes**

**Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence  
*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite***

**Le préfet de la Drôme  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite***

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et suivants ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2003-57-4 du 26 février 2003 modifié portant création du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2010-28-1 du 28 janvier 2010 portant modification des statuts du SMIGIBA ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013351-0006 du 17 décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Deux-Biëch par la création de la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2014196-0006 du 15 juillet 2014 portant adhésion du Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM) au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014317-0023 adopté le 13 novembre 2014 par le préfet de la Drôme et portant modification des statuts de la Communauté de communes des Hautes-Baronnies, dont l'extension des ses compétences en matière de « rivières » ;
- VU les délibérations concordantes du SMIGIBA (18 février 2014) et des Communautés de communes du Laragnais (13 mars 2014), du Canton de Ribiers Val-de-Méouge (14 mars 2014), du Serrois (20 mars 2014), du Haut-Buëch (29 avril 2014) du Diois (12 mars 2014) et du Sisteronnais (17 mars 2014) approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Hautes-Baronnies du 26 juin 2014 sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- .../...

**CONSIDERANT** que les Communautés de communes Interdépartementale des Baronnies et du Buëch-Dévoluy n'ont pas délibéré dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et des ses affluents (SMIGIBA) du 18 février 2014 et que leur décision est réputée favorable ;

**CONSIDERANT** que les conditions de majorité qualifiée requises sont atteintes ;

Sur Proposition du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, du secrétaire général de la préfecture des Alpes-De-Haute-Provence et du secrétaire général de la préfecture de la Drôme ;


## A R R E T E

**Article 1er** : Est autorisée la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et des ses affluents (SMIGIBA), ces statuts étant désormais rédigés tels que joints en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : L'arrêté interpréfectoral n° 2010-28-1 du 28 janvier 2010 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-De-Haute-Provence, le secrétaire général de la préfecture de la Drôme, le président du Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM) et le président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et des ses affluents (SMIGIBA) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hautes-Alpes, des Alpes-De-Haute-Provence et de la Drôme.

Le préfet des Hautes-Alpes



Pierre BESNARD

Le préfet des Alpes-De-Haute-Provence

et par délégation  
le Secrétaire Général



Hamel-Francis MEKACHERA

Le préfet de la Drôme

Le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général



Etienne DESPLANQUES

*Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille situé 22 rue Breteuil 13006 MARSEILLE, dans le délai de 2 mois courant à compter de la notification de celle-ci.*

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS (SMIGIBA) : STATUTS

---

## ARTICLE 1 : COMPOSITION ET DENOMINATION

---

En application des articles L5711-1 et L. 5211-1 à L. 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué, entre les collectivités suivantes :

- la Communauté de Communes du Haut Buëch ;
- la Communauté de Communes Buëch Dévoluy ; la Communauté de Communes du Serrois ;
- la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie ;
- la Communauté de Communes du Laragnais ;
- la Communauté de Communes du canton de Ribiers ;
- la Communauté de Communes du Sisteronnais ;
- la Communauté de Communes du Diois ;
- la Communauté de Communes des Hautes Baronnie.

un syndicat mixte fermé qui prend le nom de SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS OU SMIGIBA. Le SMIGIBA est un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

## ARTICLE 2 : CHAMP D'ACTION TERRITORIAL

---

Le champ d'action territorial du SMIGIBA est le bassin versant hydrographique du Buëch, incluant l'ensemble des affluents. Concrètement, cela recouvre le territoire des communes suivantes :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

#### HAUT BUËCH

SAINT JULIEN EN BEAUCHENE

LA FAURIE

MONTBRAND

ASPRES

LA BEAUME

LA HAUTE BEAUME

SAINT PIERRE D'ARGENCON

ASPREMONT

LE SAIX

MONTMAUR

OZE

SAINT AUBAN D'OZE

VEYNES

RABOU

LA ROCHE DES ARNAUDS

MANTEYER

LE DÉVOLUY

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### BUËCH DÉVOLUY

CHABESTAN

CHATEAUNEUF D'OZE

FURMEYER

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

#### SERROIS

SERRES

L'EPINE

MONTCLUS

SAINT GENIS

MEREUIL  
LA BATIE MONTSALEON  
MONTROND  
LE BERSAC  
SAVOURNON  
SIGOTTIER  
LA PIARRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERDEPARTEMENTALE DES  
BARONNIES

TRESCLEUX  
CHANOUSSE  
MONTJAY  
SORBIERS  
LAGRAND  
SALEON  
NOSSAGE ET BENEVENT  
ORPIERRE  
SAINTE COLOMBE  
ETOILE SAINT CYRICE  
LABOREL  
VILLEBOIS LES PINS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

LARAGNAIS

EYGUIANS  
LARAGNE  
LAZER  
UPAIX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

CANTON DE RIBIERS

CHATEAUNEUF DE CHABRE  
ANTONAVES  
RIBIERS  
ÉOURRES  
BARRET SUR MÉOUGE  
LACHAU  
SALÉRANS  
SAINT PIERRE D'AVEZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

SISTERONAIS

MISON  
SISTERON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

DIOIS

LUS LA CROIX HAUTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES HAUTES BARONNIES

MÉVOUILLONSÉDERONBALLONS  
EYGALAYES  
IZON-LA-BRUISSE  
VILLEFRANCHE-LE-CHÂTEAUVERS  
SUR MÉOUGE  
BARRET DE LIOURE

ARTICLE 3 : OBJET

---

A) Contenu de la mission

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), en accord avec les préconisations du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique au sens de la directive cadre européenne sur l'eau, a pour objet de contribuer à :

- L'entretien et l'aménagement du Buëch et de ses affluents, en particulier par l'animation, la coordination et la mise en œuvre de programmes de gestion globale des cours d'eau de type contrat de milieux et SAGE;

- La défense contre les inondations :
  - par le suivi du profil en long du Buëch et de ses affluents, la gestion des exhaussements et des incisions en dehors des zones soumises à l'influence des aménagements à vocation hydroélectrique,
  - par la réalisation d'études hydrauliques ou géomorphologiques ponctuelles ou globales et par la proposition de programmes d'actions,
  - par la mise en œuvre d'arasements d'iscles et de programmes de restauration de la ripisylve;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines par tous les moyens à disposition du syndicat et en particulier :
  - par la mise en œuvre d'arasements d'iscles et de programmes de restauration de la ripisylve;
  - par l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000 « le Buëch », « le Marais de Manteyer » et « les gorges de la Méouge ».
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- La gestion du Domaine Public Fluvial dans le cadre d'un transfert de propriété ou d'une concession temporaire.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Buëch.
- 
- 

## B) Modalités de mise en œuvre

Le syndicat agit exclusivement au bénéfice de l'intérêt général et dans le respect des pouvoirs de police du Maire et du Préfet et des compétences de l'État, gestionnaire du Domaine Public Fluvial.

L'intervention du syndicat sera déterminée par une délibération de son conseil syndical et se conformera à la réglementation en vigueur, notamment pour ce qui concerne les travaux en rivière.

Le syndicat ne pourra intervenir en substitution aux riverains que dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. L'action du SMIGIBA ne dessaisit pas les propriétaires riverains du Buëch et de ses affluents des responsabilités qui leur incombent de par la loi.

Pour les mandats de maîtrise d'ouvrage avec des personnes morales membres et non membres, les conditions d'intervention du syndicat mixte seront établies par convention avec la collectivité mandataire conformément à la loi n°85-704 relative à la maîtrise d'ouvrage publique en date du 12 juillet 1985.

#### **ARTICLE 4 : SIEGE**

---

Le siège du SMIGIBA est fixé Maison de l'intercommunalité 05 14C ASPRES SUR BUÉCH. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du comité syndical.

#### **ARTICLE 5 : DUREE**

---

Le SMIGIBA est constitué jusqu'à épuisement de son objet.

#### **ARTICLE 6 : RETRAIT ET ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES ;**

---

Des communes et des groupements de communes autres que ceux primitivement syndiqués peuvent être admises à faire partie du syndicat mixte après délibération du comité syndical et consultation des conseils délibérant des membres du syndicat dans un délai de 40 jours. La décision d'admission ne peut intervenir si plus d'un tiers des conseils délibérant s'y opposent.

Un membre peut se retirer selon les mêmes dispositions.

#### **ARTICLE 7 : LE COMITE SYNDICAL**

---

Le SMIGIBA est administré par un comité syndical composé de délégués représentant chacun de ses membres dans les proportions suivantes :

- pour les communes hors EPCI : 1 délégué ;
- pour les EPCI :
  - dont une commune est comprise dans le champ d'action territorial du syndicat : 1 délégué ;
  - dont deux communes sont comprises dans le champ d'action territorial du syndicat : 2 délégués ;
  - dont trois communes ou plus sont comprises dans le champ d'action territorial du syndicat : 3 délégués.

Chacun des délégués est désigné pour la durée de son mandat au sein de l'assemblée qui le délègue.

A chaque délégué est adjoint un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre. A cette fin, le président convoque les membres du comité syndical. Le comité syndical se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par le comité syndical dans l'une des collectivités membres.



Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

## **ARTICLE 8 : LE BUREAU**

---

Le comité syndical élit en son sein un président, trois vice-présidents et cinq membres, qui formeront le bureau, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de six ans.

Dans l'intervalle, des élections partielles pourvoient au remplacement des membres démissionnaires ou dont le mandat au nom duquel il participe au comité syndical est venu à échéance ou n'a pas été renouvelé.

Le bureau syndical ne peut prendre de décisions que dans la limite des attributions autorisées par la loi, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui lui ont été déléguées par le comité syndical.

## **Article 9: LE PRESIDENT**

---

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat, il prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Sa voix est prépondérante en cas de partage des votes. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents, ou en cas d'empêchement ou d'absence de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur ou à la personne qui en fait office. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services que le syndicat crée. Il représente le syndicat en justice.

## **ARTICLE 10 : MOYENS**

---

Le SMIGIBA pourra se doter des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de son objet.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS**

---

Les collectivités adhérentes au syndicat s'engagent à consacrer des ressources suffisantes aux œuvres et services d'intérêt commun du syndicat.

## **ARTICLE 12 : BUDGET**

---

Le budget du syndicat pourvoit à son fonctionnement et à la réalisation de l'objet pour lequel il a été constitué. Les recettes comprennent :

- la cotisation annuelle obligatoire des membres ;
- les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat ;
- des subventions de l'Union Européenne, de l'État, des Conseils Régionaux, des Conseils Généraux et autres collectivités ou établissements publics ;
- le produit des taxes, redevances et autres contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- les dons et legs.

## **ARTICLE 13 : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

---

Chaque membre doit s'acquitter annuellement d'une cotisation, destinée à couvrir les frais de fonctionnement du syndicat.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la cotisation est fixée à partir des critères suivants :

- potentiel fiscal pour 50% de la contribution ;
- population DGF pour 50% de la contribution ;

critères pondérés par le nombre de communes de l'EPCI recoupant le bassin versant du Buëch. Ces cotisations sont recalculées tous les ans sur la base de l'actualisation de la valeur des critères.

## **ARTICLE 14 : REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

---

Les dépenses d'investissement seront réparties entre les membres en fonction des intérêts que présentent pour chacun d'eux les opérations effectuées par le syndicat. Cette répartition sera soumise au comité syndical.

## **ARTICLE 15 : COMPTABILITÉ**

---

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat.

## **ARTICLE 17 : CONTRÔLE DU SYNDICAT**

---

La tutelle administrative du SMIGIBA est exercée par le préfet des Hautes Alpes. Le contrôle financier est assuré par le Trésorier Payeur du siège du syndicat.

## **ARTICLE 18 : MODIFICATION DES STATUTS**

---

Le comité syndical peut modifier les présents statuts par délibération notifiée à chacun des membres du syndicat. Les organes délibérant des membres sont consultés dans un délai de quarante jours.

La décision d'extension ou de modification est prise par le représentant de l'Etat dans le département du siège du syndicat. Cette décision est toutefois subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des membres telle qu'elle est définie au second alinéa de l'article L.5211.17.

## **ARTICLE 19 : ADHÉSION A UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE**

---

Le SMIGIBA peut adhérer à toute structure intercommunale, en accord avec l'objet du SMIGIBA et les statuts de la structure, par délibération du comité syndical.

## **ARTICLE 20 : DISSOLUTION**

---

Elle intervient par épuisement de l'objet du syndicat ou selon les dispositions de l'article L. 5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ARTICLE 21**

---

Pour tout ce qui n'est pas expressément précisé par les présents statuts ou le règlement intérieur du syndicat, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.



## **ANNEXE 6 : RÉFÉRENCES**



TITRE	Sous-titre	Type	Prestataire	Mandataire	Localisation/cours d'eau	Date	Remarques
Cartographie des zones inondables par la méthode hydrogéomorphologique		Cartes	SIEE	DIREN PACA	Bassin versant	2008	
Cartographie hydrogéomorphologique des zones inondables sur les Petit Buëch et Grand Buëch		Cartes	IPSEAI	DIREN PACA	Grand Buëch et Petit Buëch	2009	
Site Natura 2000 FR9301518 « Gorges de la Méouge »	Document d'Objectifs (DOCOB)	DOCOB	ONF	DDT 05	Méouge	2007	
Site Natura 2000 FR9312020 « Marais de Manteyer »	Document d'Objectifs (DOCOB)	DOCOB	SMIGIBA	DDT 05	Manteyer	2009	
Site Natura 2000 FR9301519 « Le Buëch »	Document d'Objectifs (DOCOB)	DOCOB	SMIGIBA	DDT 05	Buëch	2010	
Données carroyées sur la population		Données	INSEE		Bassin versant	2010	
Données de population, de tourisme, d'économie		Données	INSEE		Bassin versant	2010	
Données de population, de tourisme, d'économie		Données	INSEE		Bassin versant	2013	
Données MAJIC 3		Données	DGFIP		Bassin versant, dépt 05	2015	
Extrait du RCS		Données	CCI 05		Bassin versant	2015	
Schéma d'aménagement du Petit Buëch		Étude	Simecsol Environnement	CD 05	Petit Buëch	1992	
Étude hydrologique des torrents des Hautes Alpes		Étude	SERET		Département 05	1998	
Schéma d'aménagement du Buëch entre Serres et Sisteron		Étude	Sud Aménagement Agronomie	CD 05	Buëch aval	1999	
Expertise préalable des milieux – dossier A51	Rapport d'avancement	Étude	CSP – Brigade départementale 05	CETE	Grand Buëch et Buëch aval	Mars 1999	
Liaison Grenoble – Sisteron (A51) – Etude par Lus la Croix Haute	Etude d'environnement – Etat initial	Étude	CETE	METL	Bassin versant	Juillet 1999	
Liaison Grenoble – Sisteron (A51) – Etude par Lus la Croix Haute	Hydraulique	Étude	CETE	METL	Bassin versant	Juillet 1999	
Liaison Grenoble – Sisteron (A51) – Etude par Lus la Croix Haute	Contribution à l'étude hydrobiologique	Étude	Université Aix-Marseille III	CETE	Bassin versant	Avril 2000	
Étude de l'aléa inondation sur le Buëch		Étude	Hydrétudes	DDE 05	Buëch	2001	
Schéma d'aménagement du Haut Buëch		Étude	IRAPBG	District du Haut Buëch	Grand Buëch	2001	
Étude du transport solide sur le Buëch aval		Étude	Sogreah	DDE 05	Buëch aval	2002	
Définition de l'aléa inondation sur le Haut Buëch		Étude	SIEE		Grand Buëch	2003	
Étude de l'aléa inondation sur le petit Buëch		Étude	Hydrétudes	DDE 05	Petit Buëch	2003	
Plan de gestion hydraulique du Petit Buëch et du Buëch aval et de leurs affluents		Étude	Hydrétudes	DDE SIEE	Petit Buëch et Buëch aval	2003	
Reconstruction de digue à La Faurie		Étude	Hydrétudes	Commune de la Faurie	Grand Buëch	2003	
Schéma directeur pour la protection des zones habitées de la plaine de Veynes contre les crues du Petit Buëch et de la Béoux	Phase 1 : Analyse des données – diagnostic des ouvrages	Étude	Assistance PRO_G, Hydrétudes	Commune de Veynes	Petit Buëch et Béoux	Novembre 2003	
Schéma directeur pour la protection des zones habitées de la plaine de Veynes contre les crues du Petit Buëch et de la Béoux	Phase 2 : recherche de principes de protection – propositions de solutions	Étude	Assistance PRO_G, Hydrétudes	Commune de Veynes	Petit Buëch et Béoux	Mai 2004	
Homogénéisation des études hydrogéomorphologiques pour la réalisation d'un atlas des zones inondables sur Haut Buëch, Petit Buëch et Buëch aval		Étude	CETE	DIREN PACA	Bassin versant	2006	
Projet de curage du Buëch tronçon Sisteron-Ribiers		Étude	Ecomed	SMIGIBA	Buëch aval	2006	
Projet de curage régulier du Buëch aval confluence Buëch Durance		Étude	Ecomed	SMIGIBA	Buëch aval	2006	
Analyse sommaire du risque d'inondation sur la plaine des Savoyons par le torrent du Drouzet		Étude	ONF/RTM	Préfecture	Torrent du Drouzet	2007	
Étude des modalités de curage régulier des apports graveleux du Buëch à la confluence Buëch Durance		Étude	Sogreah Ecomed	SMIGIBA	Buëch aval	2007	
Étude morphodynamique et plan de gestion du transport solide sur la Méouge		Étude	Sogreah	SIEM	Méouge	2007	
Étude de la ressource en eau sur le bassin versant du Buëch : sécuriser les usages et préserver le milieu	Phase 1 : état des lieux et diagnostic tendantiel	Étude	SCP, Terr'Aménagement		Bassin versant	Mars 2007	
Étude de la ressource en eau sur le bassin versant du Buëch : sécuriser les usages et préserver le milieu	Phase 2 : établissement de scénarios contrastés et d'un scénario de référence	Étude	SCP, Terr'Aménagement		Bassin versant	Décembre 2008	
Étude de la ressource en eau sur le bassin versant du Buëch : sécuriser les usages et préserver le milieu	Phase 3 : établissement du programme d'actions	Étude	SCP, Terr'Aménagement		Bassin versant	Mai 2010	
Étude hydraulique RD994 pont sur le Buëch à la Roche-des-Arnauds		Étude	Hydrétudes	CG 05	Petit Buëch	2008	
Buëch vivant Buëch à vivre	Un contrat de rivière pour le Buëch et ses Affluents	Étude	SMIGIBA		Bassin versant	2008-2014	
Étude complémentaire du torrent de Bouriane dans la traversée de Saint-Julien-en-Beauchêne		Étude	SAFEGE	Commune de Saint-Julien-en-Beauchêne	Torrent de Bouriane	Juillet 2008	
Digue des torrents de l'Epervier, du Petit Buëch et du Rif de l'Arc	Etude géotechnique	Étude	SAGE Ingénierie	Commune de la Roche-des-Arnauds	Torrents de l'Epervier, du Petit Buëch et du rif de l'Arc	Octobre 2008	
Analyse technique de la digue de la rive droite de la Blaisance	Phase 1 : diagnostic et ébauche de solutions de confortement	Étude	SAFEGE	Commune de Lagrand	Blaisance	Décembre 2008	
Étude hydraulique et aménagement du torrent de Veragne		Étude	Sogreah	Commune de Lazer		2010	
Étude du transport solide sur le Petit Buëch		Étude	Sogreah	DDE 05	Petit Buëch	Novembre 2002	
Étude du transport solide du Grand Buëch	Zonage et modalités d'intervention pour une gestion équilibrée	Étude	Sogreah	DDT 05	Grand Buëch	Mars 2011	

TITRE	Sous-titre	Type	Prestataire	Mandataire	Localisation/cours d'eau	Date	Remarques
Diagnostic des digues de classe C : 05 0210, 05 0164, 05 0212, 05 0165 et 05 0166	Phase I	Étude	Hydrétudes	Commune de la Faurie	Grand Buëch	Avril 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0237	Phase II – sondages complémentaires	Étude	Hydrétudes	Commune de Montrond	Buëch aval	Mai 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0237	Phase I – diagnostic	Étude	Hydrétudes	Commune de Montrond	Buëch aval	Juin 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0225 et 05 0222	Phase I	Étude	Hydrétudes	Commune d'Aspremont	Grand Buëch	Septembre 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0237	Rapport d'inspection des sondages	Étude	Hydrétudes	Commune de Montrond	Buëch aval	Décembre 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0385 et 05 0386	Phase I	Étude	Hydrétudes	Commune de Serres	Torrent de Bel Air	Décembre 2011	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0303, 05 0228, 05 0189, 05 0190, 05 0313 et 05 0231	Phase I	Étude	Hydrétudes	Commune de Veynes	Petit Buëch et Glaisette	Avril 2012	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0245 et 05 0308	Phase I – diagnostic	Étude	Hydrétudes	Commune de Laragne-Montéglin	Buëch aval et Véragne	Septembre 2012	
Diagnostic des digues départementales de classe C : 05 0188 et 050230	Analyses géomorphologique et hydraulique	Étude	G2C Environnement	Conseil Général	Petit Buëch	Décembre 2012	
Définition d'un plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents	Phase I – transport solide	Étude	Hydrétudes	SMIGIBA	Bassin versant	Avril 2013	
RD994A Calibrage et rectification entre Aspres-sur-Buëch et Poteau Saint-Luc		Etude d'impact	Airele	Conseil Général 05	Grand Buëch	Avril 2013	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0210, 05 0164, 05 0212, 05 0165 et 05 0166	Phase II	Étude	Hydrétudes	Commune de la Faurie	Grand Buëch	Juillet 2013	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0385 et 05 0386	Phase II	Étude	Hydrétudes	Commune de Serres	Torrent de Bel Air	Septembre 2013	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0312, 05 0381, 05 0382, 05 0383 et 05 0384	Phase I	Étude	Hydrétudes	Commune de Montmaur	Béoux et Sigouste	Janvier 2014	
Définition d'un plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents	Phase II – Espace de mobilité Concerté et Profil en long Objectif	Étude	Hydrétudes	SMIGIBA	Bassin versant	Février 2014	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0303, 05 0228, 05 0189, 05 0190, 05 0313 et 05 0231	Phase II	Étude	Hydrétudes	Commune de Veynes	Petit Buëch et Glaisette	Octobre 2014	
Diagnostic des digues de classe C : 05 0245 et 05 0308	Phase II	Étude	Hydrétudes	Commune de Laragne-Montéglin	Buëch aval et Véragne	Décembre 2014	
Etude de danger – décret 2007	Digues 05 0189 et 05 0190	Étude	Hydrétudes	Commune de Veynes	Glaisette	Avril 2015	Décret 2007-1735
Étude de danger – décret 2015	Digues 05 0312, 05 0381, 05 0382, 05 0383 et 05 0384	Étude	Hydrétudes	Commune de Montmaur	Béoux et Sigouste	Octobre 2015	Décret 2015-526
Diagnostic initial de sûreté – digues de protection du torrent de Rif la Vielle		Étude	ONF/RTM	Commune de Manteyer	Torrent de Rif la Vielle	Septembre 2016	sur base décret 2007-1735
Recherches sur la morphologie et la dynamique fluviales dans le bassin du Buëch		Thèse	E. GAUTIER	Université de Paris X – Nanterre	Bassin versant	Janvier 1992	
Expertise de M. Lefort		Expertise				2000	
Plan de prévention des risques naturels de Laragne-Montéglin		PPR	SIEE	Commune de Laragne-Montéglin		2007	
Plan de prévention des risques naturels de Veynes		PPR	Alp'Georisques	Commune de Veynes		2007	
Plan de prévention des risques naturels de Serres		PPR	SIEE	Commune de Serres		2010	
Plan de prévention des risques naturels de La Roche-des-Arnauds		PPR	Alp'Georisques	Commune de la Roche-des-Arnauds		2011	
Plan de prévention des risques naturels de Montmaur		PPR	Alp'Georisques	Commune de Montmaur		en cours	
Consigne d'exploitation en période de crue	Barrage de Saint-Sauveur et digue de Germanette		EDF	EDF	Barrage de Saint-Sauveur	2015	